

Auxerre, le 12 novembre 2015

Compte-rendu des CAP locales de listes d'aptitude 2016 des 10 et 12 novembre 2015

Les représentants de Solidaires Finances Publiques ont demandé notamment en préambule dans chaque CAP (cf notre déclaration liminaire) :

- les critères retenus pour la gestion du vivier des dossiers classés dans les 3 catégories (excellents, très bons et à revoir) ainsi que l'élaboration de la sélection des candidats.
- une visibilité pour les collègues non sélectionnés sur leurs perspectives réelles de promotion, avec si nécessaire les points à améliorer dans leur dossier pour une prochaine sélection.
- la volumétrie des promotions 2016.

Le président a apporté un certain nombre de réponses :

- Il a indiqué que tous les agents n'avaient pas vocation à accéder par liste d'aptitude à la catégorie supérieure, que certains agents pouvaient passer les concours et les examens professionnels (sans pour autant les écarter de la liste d'aptitude).
- En ce qui concerne certains dossiers d'agents écartés, les chefs de service ou la direction devraient avoir un devoir d'explication et de vérité.
- Concernant les agents « très bon », tous n'auraient pas vocation à passer excellents et compte tenu du faible volume de promotions , les agents âgés de 55 ans et plus ne pourraient jamais accéder à la catégorie supérieure pour les B en A . S'agissant de la catégorie C en B le directeur a précisé que la sélection d'un agent devait lui permettre de dérouler une carrière même si une attention particulière est attirée sur les agents les plus âgés.
- Pour les potentialités de promotion, la direction locale nous a annoncé qu'il y aurait au maximum 4 promus pour les C en B, et 1 seul promu pour les B en A (à noter que cette potentialité serait majorée d'un agent pour palier tout désistement ou demande complémentaire de la direction générale).
- Le directeur reste attaché à la répartition des agents en trois catégories qui permettent de donner une lisibilité de l'avancement du dossier. La catégorie des très bon est le vivier actif des excellents.

La sélection des dossiers repose principalement sur la notation et le rapport du chef qui a été communiquée pour la première fois aux agents (conformément à notre demande).

Il paraît nécessaire de rappeler que de l'avis du notateur dépend l'appréciation de l'agent.

Même s'il fallait laisser « la libre expression au chef de service et savoir lire entre les lignes, le copier coller était à proscrire »...

Sur le profil croix et le nombre de croix en excellent (de 4 à 6), la direction a reconnu qu'il n'y avait plus de contingentement contrairement à ce qui avait été annoncé par le passé...

Cela se traduit par des agents qui postulent et qui ont 4 croix en excellent (en clair, cela implique d'être vigilant sur ses notations).

Sur le décalage entre le rapport du chef de service et la notation, les représentants de Solidaires Finances Publiques ont fait remarquer que le président se devait de veiller à une parfaite harmonisation ou cohérence entre le profil croix et les appréciations littérales.

Le directeur est président de la commission d'harmonisation et doit s'assurer que tous les agents de son département soient jugés de façon équitable.

Sur les rapports, même si certains notateurs «se veulent prudents ou pudiques», le président a indiqué que

« Il n'y a pas de prime à celui qui écrit le mieux... »

« Lorsque l'on veut booster quelqu'un; il ne faut pas se contenter d'une petite annotation et être plus généreux dans l'expression ».

Enfin contrairement à l'année précédente, la direction a fait le choix de privilégier à dossier égal les agents les plus âgés (notamment pour la liste de C en B).

Le bilan comptable de ces CAPL est donc le suivant

Pour la liste d'aptitude de C en B, 27 agents ont postulé:

- au projet, 3 dossiers avaient été **proposés excellents**; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été ajoutés à la liste, soit **5 dossiers sélectionnés pour la CAP nationale**
- au projet, 11 dossiers avaient été classés « très bons »; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été versés en « excellents », 2 dossiers initialement classés « à revoir » ont été versés en « très bons », il reste donc **11 dossiers dans la catégorie « très bons »** constituant le vivier des prochaines sélections.
- au projet, 13 dossiers avaient été classés « à revoir »; à l'issue de la CAP locale, 2 dossiers ont été versés en « très bons », il reste donc **11 dossiers dans la catégorie « à revoir »**

Pour la liste d'aptitude de B en A, 19 contrôleurs ont postulé:

- au projet, 1 dossier avait été **proposés excellents**; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été ajouté à la liste, soit **2 dossiers sélectionnés pour la CAP nationale**
- au projet, 10 dossiers avaient été classés « très bons »; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été versé en « excellents », 1 dossier initialement classé « à revoir » a été versé en « très bons », il reste donc **10 dossiers dans la catégorie « très bons »** constituant le vivier des prochaines sélections
- au projet, 8 dossiers avaient été classés « à revoir »; à l'issue de la CAP locale, 1 dossier a été versé en « très bons », il reste donc **7 dossiers dans la catégorie « à revoir »**

Les élus de Solidaires Finances Publiques ont voté contre les propositions de l'administration, compte tenu du faible volume de promotion réduisant de fait la liste des « proposés excellents ».

Nous nous tenons à la disposition de tous les agents qui ont postulé pour la liste d'aptitude pour leur apporter un éclairage sur leur candidature.

Vous pouvez nous contacter également par courriel :

solidairefinancespubliques.ddfip89@dgfp.finances.gouv.fr

Les représentants de Solidaires Finances Publiques lors de ces 2 CAP locales:

Hassan LARIBIA (capiste B)
Jean-Yves DE GRANDI (capiste A)

Nadine ROGER (capiste B)
Pascal AUGAT-MALTER (capiste B et expert A)

